



BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 décembre 2023
à 18h30

Nombre de membres	
En exercice :	16
Présents :	13
Absents :	3
Votants :	
- dont « pour » :	13
- dont « contre » :	0
- dont « abstention » :	0

Présents : Thierry CARRÈRE, Jean-Michel DESSÉRÉ, Aude LACAZE-LABADIE, Didier LARRAZABAL, Xavier MASSOU, Joël SÉGOT, Régine BERGERET, Philippe CASTETS, Benoît MARINÉ, Alban LACAZE, Marie-France CONSTANT, Claude BORDE-BAYLACQ, Lucien LARROZE

Excusés : Alain TRÉPEU, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Robert GAYE

Décision n°DB-2023-007 : ADMINISTRATION GENERALE
Marché de souscription et gestion de contrats d'assurance

Monsieur le vice-président en charge de l'administration générale rappelle que par délibération n°2020-1607-5.7-6, le bureau a reçu délégation pour prendre toute décision concernant les contrats de la commande publique et leurs actes modificatifs intervenant en cours d'exécution qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (au-delà de 50 000 € HT).

Il explique qu'il a fait procéder à la mise en concurrence pour la souscription et la gestion des contrats d'assurance de la communauté de communes. Il rappelle que par décision DP2023-028 il a dû déclarer sans suite les lots 1 et 2 en l'absence de candidatures. Il présente l'analyse des offres reçues pour les lots 3 et 4 et propose au bureau de retenir les propositions suivantes :

- Lot 3 – Assurance de la protection juridique « **Mutuelle Alsace Lorraine Jura par l'intermédiaire du Cabinet Pilliot** » pour le montant de 2904,45 € HT soit 3293,64 € TTC/an.
- Lot 4 – Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes, « **Groupama** » pour le montant de 25186,12 € HT soit 27210,76 € TTC/an.

Après avoir entendu le vice-président dans ses explications complémentaires, compte tenu de ce qui précède, le bureau communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer les marchés et les pièces qui s'y réfèrent, y compris les avenants à intervenir avec les entreprises désignées ci-dessus,
RAPPELLE que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
 Le Président,

Thierry CARRÈRE

